

**G30**

## J'AI MA GARANTIE GRATUITE DÈS 30MN DE RETARD.

Quel que soit le motif du retard, vous avez droit à un bon d'achat d'au moins 25% du prix de votre billet TGV ou INTERCITÉS.

### SNCF S'ENGAGE À VOUS VERSER UNE COMPENSATION SELON LES RÈGLES SUIVANTES

DURÉE DU RETARD*	% DU PRIX DU BILLET COMPENSÉ**	MODE DE COMPENSATION
De 30 à 59mn	25 %	En bon d'achat
De 1h à 1h59	25 %	En bon d'achat ou par virement en euros
De 2h à 2h59	50 %	En bon d'achat ou par virement en euros
À partir de 3h	75 %	En bon d'achat ou par virement en euros

\* Conditions particulières pour INTERCITÉS 100 % ÉCO, TGV Europe. \*\* La compensation est calculée sur le prix de votre billet. Elle est accordée si le montant calculé est supérieur ou égal à 4€ et selon conditions particulières pour certains tarifs.

### VOTRE DEMANDE EN 3 ÉTAPES

- 1 Remplir le formulaire ci-dessous, en majuscules.
- 2 Joindre : votre **billet de train original** (sauf si billet électronique), accompagné, en cas de voyage sans réservation, du **bulletin de retard original**, remis à la gare d'arrivée. Pour une compensation par virement bancaire ou postal (pour tout retard de 1h ou plus) joindre un RIB (BIC IBAN).
- 3 Envoi sous enveloppe affranchie, au plus tard 60 jours après la date de la fin du voyage, à :  
**Service G30 SNCF - CS 69150 - 14949 CAEN Cedex 9.**

**Remarque :** pour les abonnés « forfait » et « optiforfait » sans réservation, merci de regrouper vos demandes et de les transmettre en fin de mois, avec la copie de votre abonnement de la période.

#### VOTRE VOYAGE

Référence du Dossier Voyage à 6 lettres (ex : SDNEVP)

Date de circulation  Train N°

Gare de départ

Gare de d'arrivée

Nombre de voyageurs à prendre en compte dans la compensation

#### VOS COORDONNÉES

M  Mme

Nom

Prénom

Courriel  @

Numéro  Rue

Complément d'adresse

Code postal  Ville

Pays

Les informations demandées ci-dessus sont collectées par SNCF Mobilités pour traiter votre demande de compensation. Elles sont destinées aux services SNCF G30, ainsi que, le cas échéant à ses prestataires. Si votre demande relève pour tout ou partie de la compétence d'une autre entreprise ferroviaire européenne, les informations nécessaires lui seront transférées. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition ainsi que gérer vos données auprès du service destinataire de votre demande. »